FLEURANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de FLEURANCE

****

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 janvier 2025 à 19h00

PROCÈS-VERBAL

✧✧✧

DATE ET HEURE DE LA SÉANCE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit du mois de janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURANCE s'est rassemblé en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire, suite à la convocation du vingt et un janvier 2025.

✧✧✧

QUORUM

PRÉSENTS : 23
M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire – M. Georges BOUÉ, 1er Adjoint – M. Gérard SALON, 3ème Adjoint – Mme Simone VIRELAUDE, 4ème Adjointe – M. Gérard AURET, 5ème Adjoint – M. Bernard DUTILH, 7ème Adjoint – Mme Isabelle DUBORD, 8ème Adjointe – M. François LUCENA-SERRANO, C.M. – Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. déléguée - M. Christian MOTTA, C.M. délégué – Mme Véronique DE STEFANI, C.M. – M. Jean SAINT-SUPERY, C.M. délégué – Mme Monique BOCEK-DE BRITO – Mme Sabah MERZAK, C.M. – Mme Pascale BESSE, C.M. déléguée – M. Jean-Charles RICAU, C.M. délégué – Mme Nancy MAZZARGO, C.M. déléguée – M. Robert LODA, C.M. M. Michel ARATA, C.M. – Mme Elisabeth MOREAU, C.M. - M. Grégory BOBBATO, CM. – M. Pierre ZACHARIADES, C.M. – Mme Corinne SAUVÊTRE-GUERIN, C.M.

ABSENTS EXCUSÉS : 6
Mme Aimée PARAROLS, 2ème Adjointe – Procuration à M. Georges BOUÉ
Mme Rachel PEYRABELLE, 6ème Adjointe
Mme Maryline PASQUALI, C.M – Procuration à M. Christian MOTTA
M. Johns HOUNSOU, C.M. – Procuration à M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI
M. Jean-Michel GALAN, C.M. – Procuration à M. Michel ARATA
M. Jean-Louis CASTELL, C.M. – Procuration à Mme Corinne SAUVÊTRE-GUERIN

✧✧✧

PV DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Il y a lieu d'approuver le PV de la précédente séance qui était le mardi 10 décembre de l'année dernière. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Il est adopté.

Les Conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024 :

- 27 voix « Pour »
- 2 absents :
    - Mme Monique BOCEK-DE BRITO
    - Mme Rachel PEYRABELLE

✧✧✧

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Il nous faut donc désigner un secrétaire de séance. Mme DE STEFANI, est-ce que vous êtes …

Madame DE STEFANI
Je suis trop heureuse

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Parfait. Y a-t-il d'autres candidats pour être secrétaire de séance ? Non ? Allez, c'est parfait.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire Mme Véronique DE STEFANI.

✧✧✧

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Chers collègues, premier Conseil municipal de l'année pour le D.O.B., le Débat d'Orientation Budgétaire, autrement dit les pistes de réflexion en vue de bâtir le budget. Les résultats sont affinés. Nous en parlerons dans quelques instants. Donc il y a lieu ce soir, d'avoir, comme je le disais, le Débat sur les Orientations Budgétaires, autrement dit les pistes de réflexion, les hypothèses et des potentiels travaux. En parlant de travaux, justement. La toiture de la Mairie est presque achevée, malgré les intempéries. Les 1 200 m² sont quasiment terminés, et vous le voyez, il n'y a plus de fuites, malgré les nouvelles intempéries, ce qui est quand même appréciable. Les piliers, la réfection a commencé avec la pose des arceaux depuis début janvier et nous en aurons jusqu'à fin juin. Les fouilles de l'INRAP, nous en avions parlé lors du précédent Conseil Municipal, les fouilles donc mandatées par l'INRAP, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives commenceront la semaine prochaine, les 5, 6 et 7 février. Il y aura une pause, surtout pour que les marchés du mardi et du samedi puissent se dérouler et elles reprendront les 12 et 13 et 14 février, en espérant qu'il n'y ait pas de découverte archéologique majeure. Le CTS, les travaux vont bon train, ils se poursuivent. Nous sommes, M. Auret, si je ne me trompe, dans les peintures et les ajustements. Pour ce qui est des friches, chers collègues, cette année, donc, nous traiterons la première partie, la Maison des Associations, que nous pouvons aussi appeler Tiers-lieu solidaire, la Maison des Associations,

avec cette année, le recrutement de la maîtrise d'ouvrage qui finalisera la gestion du programme, puisque nous avions un programmiste pour bien évaluer tout ça. Donc le maître d'œuvre, il finalisera la gestion du programme avec les trois candidats issus du Concours d'Architectes Europan et en deuxième partie, nous avons sollicité Espelia, qui est un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour monter, entre autres, ce projet, mais aussi travailler sur la partie « habitat », avec le volet inclusif, en partenariat avec les bailleurs et, bien entendu, nous continuerons d'avancer sur le Foyer Jeunes Travailleurs. À noter, en termes, donc d'habitat, l'habitat inclusif. Vous avez vu le questionnaire sur le dernier bulletin, enfin dans le dernier bulletin municipal. Le toit familial qui a fait l'acquisition de l'ancien Hôtel de France, mène en projet donc c'est entre autres pour accompagner ce bailleur qui projette des logements inclusifs, autrement dit un palier entre le chez-soi et l'entrée en institution, en EHPAD pour nos séniors. Donc cet habitat inclusif, les discussions, le travail avance. Le Conseil Départemental est partenaire. Nous avons fait plusieurs réunions avec Mme Mazzargo, Mme Laurentie-Roux. Ce questionnaire servira de prime abord pour le Toit Familial et son projet rue de la République, mais aussi sur le projet des friches puisqu'au toit familial, il ne devrait y avoir qu'une dizaine de logements. L'habitat inclusif étant quand même un enjeu pour demain, il sera important d'avoir une autre offre d'habitat inclusif. Du point de vue des travaux, vous l'avez constaté, il y a des malfaçons sur le revêtement de l'avenue du Bataillon de l'Armagnac. Je ne suis pas satisfait. La Commune a fait part de ses réserves. Il en est de même pour le Département. L'entreprise, elle s'est faite tancer et il va falloir qu'elle reprenne tout ça. Puisque, je rappelle que l'avenue du Bataillon de l'Armagnac est une départementale. Même si c'est mené en concertation avec le Département dans le cadre de nos travaux d'assainissement nous ne sommes pas satisfaits, les deux collectivités, des travaux de l'entreprise. Donc nous sommes en train de faire nos observations à l'entreprise, afin que ce soit repris, notamment au carrefour avec l'avenue d'Artagnan.

Ce mois-ci, janvier et, à partir de février, vont commencer des travaux de réfection des trottoirs à travers la Ville. Donc là, ça sera fait en interne, par le Service Patrimoine. L'entrée du cimetière aussi sera reprise, notamment les portails, les accès, etc. Et dans le courant du premier trimestre, la peinture, rafraîchissement et non pas une mise aux normes, mais une mise en conformité électrique sur la bibliothèque, là aussi, faite en interne par nos services.

Pour ce qui est de la sécurité, M. Salon, les policiers municipaux sont équipés de caméras portatives, afin de recueillir non pas le fruit de leur travail, mais de possibles mésaventures, qui pourraient survenir. Ça arrive parfois, nos concitoyens sont parfois violents verbalement ; heureusement on n'en vient pas aux actes. Mais voilà, il s'agit aussi de faire respecter nos policiers municipaux. Ils font leur travail, ce n'est pas toujours simple, ce n'est pas toujours évident pour eux. Voilà. Une caméra permettra d'enregistrer tout ce qui se passe.

Enfin, du point de vue des festivités, nous avons passé évidemment les fêtes de fin d'année, la cérémonie des vœux au personnel, la cérémonie des vœux aussi à la population avec, le lendemain dimanche, donc 12, le concert de l'Harmonie. Nous avons eu un très beau moment musical, en partenariat avec l'Harmonie de Bazas. C'est vrai que nous avons la chance d'avoir une harmonie active, une harmonie qui sait travailler avec les autres structures et c'est appréciable. Et enfin, vous l'avez là, le vernissage de l'exposition « Bleu Raisin » le 18 janvier dernier, suivie de la soirée « Art et Vins » qui a connu un succès, nous avons innové dans cette salle même. Et j'appelle de mes vœux à ce que nous puissions, sur une prochaine saison, Mme Dubord, poursuivre des expériences et des innovations comme cela.

Et enfin, j'aurai bien sûr une pensée pour nos compatriotes de Mayotte. Vous le savez, ils ont été fortement impactés, fortement touchés, par le cyclone qui a donc fait des dégâts, qui a dévasté l'Île et pas que, d'ailleurs. Donc ce soir, au Conseil, nous avons une question, puisque

nous avions ouvert avec le concours de Mme Roux et de Mme Virelaude, une cagnotte, et sur une proposition de M. Michel Arata, j'ai rajouté cette question, puisque M. Arata proposait que notre collectivité fasse un don pour les sinistrés. Donc cette question sera rajoutée, parce qu'elle est tout à fait pertinente.

Nous allons passer à l'ordre du jour. Vous avez, pour information, les décisions prises depuis le dernier Conseil, et le rapport n° 1 : il s'agit du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules. Ce soir, nous devons choisir le mode de gestion, puisque la convention actuelle arrive à échéance dans quelques jours. M. Salon, vous pouvez présenter le rapport s'il vous plaît.

✧✧✧

ORDRE DU JOUR

Information : Relevé des décisions

1) Service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules : choix du mode de gestion ;
2) Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – Année 2024 ;

3) Cession de la parcelle AB 202 sise lieu-dit « A Corde » au profit de l'association Saint-Hubert club fleurantine ;

4) Procédure de cession d'un chemin rural – portion de la voie communale n° 7 sise lieu-dit « D'Engilis » : déclassement de voie après enquête publique ;

5) Élection des représentants de la Commune au sein du Groupe d'Action Locale LEADER ;

6) Modalités d'attribution de véhicules de service – Année 2025 ;

7) Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2025 ;

8) Contractualisation d'une ligne de trésorerie : fixation du montant maximum à 600 000 euros ;

9) Restructuration générale et mise en valeur de la Halle-Hôtel de Ville – tranche optionnelle 1 : plan de financement ;

10) Réhabilitation de friches agro-industrielles en tiers lieu solidaire – Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage : plan de financement ;

11) Opération « Bons d'achats à Fleurance » - Exercice 2025 ;

12) Solidarité avec la population de MAYOTTE.

✧✧✧

01 – COMMANDE PUBLIQUE/SERVICE PUBLIC D'ENLÈVEMENT ET DE MISE EN FOURRIÈRE DES VÉHICULES : CHOIX DU MODE DE GESTION

DISCUSSION

Monsieur SALON
À ce jour, nous avons une convention avec le Garage Palacin concernant la gestion d'une fourrière qui arrive à son terme le 28 février 2025. La gestion des fourrières est une obligation pour les Communes. Deux choix possibles : soit la Commune gère elle-même la fourrière, soit elle fait appel à un prestataire par Délégation de Service Public.

Aujourd'hui, le Conseil doit se positionner sur l'un de ces choix, en sachant que la Commune ne détient pas le matériel nécessaire, n'a pas le personnel compétent et formé, et n'a pas non plus de parc dédié au stockage des véhicules enlevés. Je vous rappelle que la question de ce soir ne porte que sur le choix de l'une de ces deux possibilités. Si nous optons pour une Délégation, une convention sera établie. Elle vous sera proposée dans une délibération d'un prochain Conseil municipal. Si vous avez des questions, avant que nous passions au vote de l'un de ces deux choix ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Loda.

Monsieur LODA
Oui, quelques précisions s'il vous plaît. Je vois que la valeur du contrat est estimée à 2 000 €, soit un chiffre d'affaires hors taxes sur la durée prévisionnelle, donc sur les 5 ans. Ces 2 000 € correspondent à quoi, exactement ? C'est sur le chiffre qu'a fait le Garage Palacin pour enlever les véhicules ou… ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Salon.

Monsieur SALON
Non, ce chiffre est donné à titre éducatif, plutôt. Il faut savoir que le prestataire est payé sur l'enlèvement. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il va enlever un véhicule, il récupère une somme auprès du propriétaire du véhicule. La Mairie ne débourse aucun centime. Donc on passe un marché avec le prestataire, en lui disant, que vu le passé, il devrait avoir au minimum à peu près stabilisé sur un chiffre de 2 000 €/an. Ce montant sert à ça, mais il n'est ni conventionnel ni obligatoire.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Et il est marqué effectivement « estimé », parce que nous y avons très peu recours. Donc c'est réellement une estimation. Rappuyez.

Monsieur LODA
D'autres précisions. Est-ce qu'on pourrait savoir sur l'année écoulée le nombre de véhicules qui ont été enlevés et quels types de véhicules ? Si ce sont des véhicules mal garés, accidentés ou…

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Alors M. Salon va vous donner les détails, mais sur les cinq dernières années, il y a une petite quinzaine de véhicules. M. Salon vous pouvez préciser.

Monsieur LODA
Et ensuite, des précisions aussi sur le montant qui n'excède pas 106 000 €. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur cette somme, de quel montant s'agit-il exactement ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Salon.

Monsieur SALON
Nous sommes obligés de mettre un chiffre plafond, et ce chiffre plafond dans la convention était de 106 000. Mais il n'est pas représentatif du tout, ainsi que les 68 000 également, par an, de maximum. C'est un chiffre, parce qu'il fallait mettre un chiffre. On a mis un chiffre qui a été reporté comme ça. Dans la plupart des conventions qui sont faites avec des prestataires, ce chiffre de 106 000 revient.

Monsieur LODA
Merci.

Monsieur SALON
D'autres questions avant de passer au choix.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Juste préciser donc, effectivement que la précédente convention avait été signée en février 2020. Elle était pour 5 ans. Donc elle arrive à échéance.

Monsieur SALON
C'est ça, le 28 février 2025. En choix, nous vous proposons de passer par délégation d'un prestataire en service public, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le choix sera de passer par un prestataire. Merci.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
106 000 € M. Loda étant le seuil de consultation. Donc on s'est appuyés sur la base normale.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Gérard SALON, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du recours à une concession de service public en vue de la gestion du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules ;
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat qui sera soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Question n° 2, le bilan des acquisitions/cessions sur 2024.

✧✧✧

02 – DOMAINE ET PATRIMOINE/BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2024

DISCUSSION

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Vous le savez, ces cessions elles ont été rendues possibles par diverses délibérations :

- *En 2022 pour ce qui concerne la cession de terrain à M. Pierre Lacroix ;*
- *En 2024 pour la rue du Marquis-de-Percin ;*
- *Tout comme une régularisation d'alignement en zone industrielle.*

Y a-t-il des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan annuel 2024 des acquisitions et cessions de la Ville ;
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Rapport n° 3, Mme Dubord pour la cession de la parcelle au lieu-dit « A Corde », au profit de l'Association Saint-Hubert club fleurantine. Vous avez la parole.

✧✧✧

03 – DOMAINE ET PATRIMOINE/CESSION DE LA PARCELLE AB 202 SISE LIEU-DIT « A CORDE » AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-HUBERT CLUB FLEURANTINE

Madame DUBORD
Merci. Il y avait eu une délibération du Conseil Municipal le 25 novembre 2002, qui avait pour objet la Société de Chasse Saint-Hubert Club Fleurantine et c'était l'autorisation de construction d'un local sur le site communal de « Corde » qui était mis à disposition, donc, par convention du 20 juillet 2000.

Nous avons reçu un courrier de l'Association Saint-Hubert Club Fleurantine en date du 8 juillet 2024, faisant part à la Commune de son souhait d'acquérir la parcelle AB 202 d'une superficie de 9 895 m² pour un prix symbolique.

- *Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 25 novembre 2024, estimant la valeur vénale du bien à 3 860 € ;*
- *Considérant que toutes cessions d'immeubles ou de droit réel immobilier par une Commune de plus de 2 000 habitants, donnent lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;*

- *Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions, il y a lieu de pouvoir procéder à son aliénation ;*
- *Considérant que l'Association Saint-Hubert Club Fleurantine est propriétaire des parcelles cadastrées AB 203 et AB 42, qui sont enclavées dans la parcelle AB 202 ;*
- *Considérant que l'avis pôle d'évaluation domaniale est valable pour une durée de 24 mois ; que l'avis du service des domaines, ne lie pas la collectivité territoriale.*

Donc, après en avoir délibéré, je vous propose :

- *De décider de l'aliénation de la parcelle cadastrée AB 202 ;*
- *D'approuver la cession de la parcelle cadastrée AB 202 au profit de l'Association Saint-Hubert Club Fleurantine au prix de 1 € et ;*
- *D'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré dite « amiable » dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.*

Les frais notariés seront pris en charge par l'Association de chasse Saint-Hubert Club Fleurantine. Y a-t-il des questions ?

DISCUSSION

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Juste une précision, vous l'avez vu, donc depuis 2002, la Saint-Hubert Club est sur ce lieu-dit et depuis cette date-là, c'est l'association qui fait l'entretien de ce terrain, en bon père de famille et comme un propriétaire. D'où la proposition de le céder pour un euro et de ne pas suivre l'avis des Domaines. M. Bobbato.

Monsieur BOBBATO
Non, simplement vous dire à quel point on est attaché aux chasseurs et à ce qu'ils peuvent apporter justement pour la protection des cultures notamment sur notre territoire, donc on trouve que c'est une très bonne chose que d'avoir fait ce geste vis-à-vis de la Saint-Hubert Club Fleurantine.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Et je rajouterai qu'au-delà du travail écologique qu'ils font et sociétal, ils sont de bons partenaires aussi sur la Ville, présents sur Nature en Fête, sur le Village des Associations et ils luttent avec nous sur les invasions de pigeons, puisqu'ils sont quand même à plus de 3 000 captures.

Monsieur BOBBATO
Nous sommes d'accord pour les remercier.

Madame DUBORD
Je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de Madame Isabelle DUBORD, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'aliénation de la parcelle cadastrée AB 202 ;
- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AB 202 au profit de l'association Saint-Hubert club fleurantine au prix de 1 euro ;
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Les frais notariés seront pris en charge par l'association de chasse Saint-Hubert club fleurantine.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Question suivante, pour M. Auret, la procédure de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Engilis ».

✧✧✧

04 – URBANISME/PROCÉDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL – PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N° 7 SISE LIEU-DIT « D'ENGILIS » : DÉCLASSEMENT DE VOIE APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur AURET
Suite aux délibérations du 29 octobre 2020 et du 13 mars 2024, une enquête préalable a été ouverte par arrêté municipal le 13 septembre 2024 pour le déclassement du chemin rural n° 7 D'Engilis. Le registre a été clôturé le 25 novembre 2024 avec l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Je vous propose :

- *De déclasser la portion de la borne communale n° 7 D'Engilis du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;*
- *D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération et notamment mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale s'y rapportant.*

Y a-t-il des questions ? C'est le chemin TOSIN, le dossier TOSIN, je ne sais pas si vous vous rappelez.

DISCUSSION

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Oui que nous avons vu dans cette assemblée en 2020 et en 2024. C'est la dernière étape avant de proposer une délibération pour la cession du chemin.

Monsieur AURET
Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Gérard AURET, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation d'une portion de la voie communale n° 7 sise lieu-dit « D'Engilis » ;
- **DÉCIDE** du déclassement d'une portion de la voie communale n° 7 sise lieu-dit « D'Engilis » du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communal.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Le sujet suivant concerne les institutions et la vie politique.

✧✧✧

05 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Nous appartenons, vous le savez au PETR, Pôle d'Équilibre Territorial Rural Pays Portes de Gascogne qui gère, par subdélégation de la Région, les fonds leaders des zones d'attraction du développement de l'économie rurale. La nouvelle programmation a commencé en 2023 et va courir jusqu'en 2027. C'est à peu près 2 millions de fonds européens à utiliser sur le territoire, pour les collectivités, les associations ou les entreprises.

L'analyse des projets, d'ailleurs a déjà commencé, puisque nous avons signé avec la Région l'année dernière et la Région, donc, collectivité attributrice de ces fonds, demande à ce que les collectivités désignent formellement leur représentant. Donc l'année dernière, il y avait eu appel à candidatures de la part du PETR pour les élus, en tant que Président du PETR et gestionnaire officiel du GAL, je m'étais porté candidat et Georges Boué s'était porté suppléant. Donc nous avons assisté déjà à plusieurs réunions. C'est pour ça qu'aujourd'hui, nous vous proposons de valider notre candidature de façon à pouvoir le faire remonter de façon officielle à la Région. Avez-vous des questions là-dessus ? M. Arata.

DISCUSSION

Monsieur ARATA
Merci. Ce qui serait intéressant compte tenu que vous avez des proximités et des actions avec ledit syndicat, c'est de nous éclairer sur qui compose le…

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Le Groupe d'Action Locale

Monsieur ARATA
… le GAL, quelles sont les missions si vous préférez, assurées aussi bien pour le secteur public que le secteur des collectivités territoriales. Et est-ce qu'il y a une instance, disons supérieure, qui doit ou pas, au regard de la validation des projets, entériner, si vous préférez, en amont, dans la décision des fonds qui sont gérés par le Syndicat ou par la Région ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Bien sûr. Donc comme je le disais en préambule, ces fonds leaders s'adressent à la société civile, les entreprises, les associations et les collectivités. Donc on a choisi 5 piliers. Je peux vous faire passer le détail. Mais il y avait eu l'année dernière un appel à candidatures et réunion publique. On en avait fait une à peu près par EPCI, puisque le PETR est composé de 5 intercommunalités. Donc pour la Lomagne Gersoise, elle avait été faite ici et le GAL, le Groupe d'Action Locale, est composé à parité de 12 élus et de 13 membres de la société civile. Il y a une prépondérance, à une voix près de la société civile. Donc, vous avez 12 titulaires élus, 12 suppléants élus, 13 titulaires société civile et 13 suppléants.

Donc les dossiers sont faits par les porteurs de projets en coopération avec l'équipe qui gère les fonds leaders, les dossiers surtout, au PETR. Il y a des navettes dans la constitution des dossiers avec la Région, puisqu'il faut rentrer dans les critères. Il y a 5 critères : L'inclusion, l'innovation, entre autres, l'écologie, pour ne citer que les trois principaux. Et le Comité d'Analyse des Projets se réunit. Il y a des grilles d'évaluation. Il y a un débat entre les membres du GAL. Il y a des votes ensuite et, suivant la note, le projet est ajourné, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit retravaillé. Il est accepté sous conditions, ou il est accepté, je ne vais pas dire sans réserve, mais il est accepté. Et ensuite, ça passe à validation à la Région. Donc, le Comité d'analyse et de projets donne une note, une orientation et après la validation finale revient à la collectivité régionale.

Monsieur ARATA
Je vous ai entendu. Je vous remercie pour les précisions. Peut-être une précision supplémentaire. Compte tenu que vous venez de préciser qu'il y a différentes actions, je suppose donc qu'il y a différentes thématiques. Quelles sont en définitive les thématiques qui reviennent régulièrement ? Et quels types, disons, de structures, est-ce que ce sont des associations, est-ce que c'est du secteur privé, est-ce que ce sont des collectivités ? Et pour quel montant en fait l'enveloppe de ce fonds est déterminé sur les 5 ans ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Alors, c'est par projet et ce n'est pour financer que de l'investissement. On ne finance pas du fonctionnement. Donc comme je vous le disais, c'est ouvert à l'ensemble. Évidemment, il faut que le projet rentre dans un des grands thèmes. Il y a eu un Comité d'analyse la semaine dernière, il y avait un projet de développement durable et d'économie circulaire, de réemploi et de valorisation des matériaux sur le territoire, notamment implanté à Lombez et un projet culturel à Gimont, témoignage portrait féminin. Là, c'est porté par la Commune de Gimont, par exemple, mais qui travaille avec une Association, une Compagnie, pardon, pas une association, une Compagnie culturelle. Donc vous voyez, ça permet aussi des coopérations sur le territoire. Mais je peux vous faire passer la documentation dans le détail, et le détail des 5 piliers. Mais principalement c'est l'inclusion, l'innovation économique et le développement durable dans les 3 piliers qui reviennent le plus.

Monsieur ARATA
Et donc l'enveloppe ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
2 millions sur 5 ans.

Monsieur ARATA
Sur 5 ans.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
2 millions sur 5 ans.

Monsieur ARATA
Avec des plafonds individuels ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Et les projets, le seuil d'entrée, c'est 50 000 € le projet. Mais M. Boué peut compléter aussi puisqu'il participe aux réunions. Voilà. Si nous sommes d'accord donc sur ces deux candidatures. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** deux représentants de la Collectivité au sein du GAL :
  - Un membre titulaire : Ronny GUARDIA-MAZZOLENI ;
  - Un membre suppléant : Georges BOUÉ.

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Mme Roux pour le dossier n° 6, les modalités d'attribution des véhicules de service pour l'année 2025. Délibération qui revient annuellement.

✧✧✧

06 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/MODALITES D'ATTRIBUTION DE VÉHICULES DE SERVICE – ANNÉE 2025

Madame LAURENTIE-ROUX
Alors les modalités d'attribution des véhicules de service sont les mêmes que celles qui ont été votées l'année dernière.

- *Considérant qu'il existe 3 situations concernant l'utilisation des véhicules municipaux :*
  - *Soit les véhicules dits « de service » qui appartiennent à la collectivité ;*
  - *Les véhicules dits « de service » avec remisage à domicile ;*
  - *Ou les véhicules dits « de fonction ».*

- *Et considérant que la Commune dispose de véhicules de service, dont certains véhicules sont à la disposition d'agents exerçant des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile ;*
- *Considérant qu'il s'avère nécessaire d'en fixer les règles, afin de responsabiliser les agents ayant recours aux véhicules de service.*

Ainsi, après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- *De décider que les véhicules de service mis à la disposition des agents sont destinés aux seuls besoins de leur service. Ils ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles. Cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service. Toutefois, pour des raisons de facilité et d'organisation, dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile. Et en cas d'absence imprévue, le véhicule pourra être récupéré par la Collectivité.*
  Pour utiliser le véhicule de service, l'agent devra bien sûr posséder un permis de conduire valide l'autorisant à conduire la catégorie de véhicule concernée et l'utilisation du véhicule de service ne devra pas dépasser le territoire national. En cas d'utilisation de ce véhicule de service, tout déplacement sera soumis à l'autorisation préalable, ordre de mission permanent ou ponctuel ;
- *De fixer la liste des fonctions, des missions ouvrant droit à l'utilisation d'un véhicule de service sans remisage : Ce sont des agents de la Police Municipale, l'agent d'astreinte technique pour la durée limitée de l'intervention, l'ensemble des agents de la Collectivité et du CCAS, justifiant d'un ordre de mission ;*
- *De fixer la liste des fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile des véhicules, le Maire et ses adjoints, les agents des services techniques affectés à l'entretien de la piscine de la municipale. Le remisage à domicile se limite à la plus courte distance entre le domicile et le travail. Dans les deux cas, une autorisation écrite devra préalablement à l'utilisation être délivrée à l'agent par l'autorité territoriale, ordre de mission permanente ou ponctuelle ;*
- *D'autoriser M. le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, d'avoir la possibilité de retirer l'autorisation de remisage, en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules ;*
- *De dire que les dépenses liées à l'utilisation, à l'entretien des véhicules de service, sont prévues et inscrites au budget de la Collectivité.*

Y a-t-il des questions ?

DISCUSSION

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Bobbato.

Monsieur BOBBATO
Merci. Donc vous avez précisé en préambule que le nombre n'avait pas évolué par rapport à l'année dernière. Est-ce qu'on pourrait avoir le nombre de véhicules qui compose la flotte des Services Municipaux ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
On vous le donnera dans le détail, mais le nombre, de mémoire, ça n'excède pas 10 véhicules, dans les véhicules de service. Mais on vous communiquera le détail. Mais ça n'excède pas 10 véhicules.

Monsieur BOBBATO
Est-ce qu'il y a des véhicules dits « de fonction » ou il n'y a que des véhicules de service ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Non, il n'y a que des véhicules de service.

Monsieur BOBBATO
Merci.

Madame LAURENTIE-ROUX
Y a-t-il des personnes qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que les véhicules de service mis à disposition des agents sont destinés aux seuls besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles. Cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service. Toutefois, pour des raisons de facilités d'organisation, dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile ;

En cas d'absences imprévues, le véhicule pourra être récupéré par la collectivité.

Pour utiliser le véhicule de service, l'agent devra posséder un permis de conduire valide l'autorisant à conduire la catégorie de véhicule concerné.

L'utilisation du véhicule de service ne devra pas dépasser le territoire national. En cas d'utilisation du véhicule de service, tout déplacement sera soumis à une autorisation préalable (ordre de mission permanent ou ponctuel).

- **FIXE** la liste des fonctions et missions ouvrant droit à l'utilisation d'un véhicule de service sans remisage à domicile :
  - → Les agents de la Police Municipale ;
  - → L'agent d'astreinte technique (pour la durée limitée de l'intervention) ;
  - → L'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS justifiant d'un ordre de mission.

- **FIXE** la liste des fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile des véhicules de services :
  - → Le Maire et ses adjoints ;
  - → Les agents des services techniques affectés à l'entretien de la piscine municipale (selon le planning).

Le remisage à domicile se limite à la plus courte distance du trajet domicile/travail.

Dans les deux cas, une autorisation écrite devra, préalablement à l'utilisation, être délivrée à l'agent par l'autorité territoriale (ordre de mission permanent ou ponctuel).

- **AUTORISE** le Maire ainsi que le Directeur Général des Services d'avoir la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules telles que définies par la délibération ;

- **DIT** que les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des véhicules de service seront prévues et inscrites au budget de la collectivité.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Nous allons donc passer au Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

✧✧✧

07 – FINANCES LOCALES / DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2025

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
En ce qui concerne la situation globale au niveau mondial, nous la connaissons tous. Des tensions exacerbées, des conflits à travers le monde, en Ukraine, en Palestine et ailleurs dans le monde. La plupart des banques centrales dans les pays avancés, qui ont commencé à desserrer les taux de crédit en milieu de 2025. Des risques géopolitiques qui ne vont évidemment que croissants. Une inflation qui rebondit encore en fin d'année, en frôlant les 2 % en septembre. Et pour 2025, nous espérons évidemment qu'elle diminuera. L'élection aux États-Unis n'a pas arrangé la situation. Quant aux tensions que font générer commercialement la Chine ou militairement la Russie, ça n'arrange pas non plus la conjoncture économique mondiale.

Monsieur BOUÉ
Au niveau de la situation nationale, donc la croissance du PIB en France devrait être de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025. Pour 2025, la prévision de croissance pâtit d'un contexte politique instable, on vient de le dire et d'un objectif de réduction du déficit public ambitieux, 5 % en 2025. L'inflation en moyenne annuelle s'établirait à 2,3 % en 2024 et 1,7 pour 2025. L'emploi privé présente des signes d'essoufflement. La dynamique de l'emploi privé s'essouffle, celui-ci se situant à 0,3 sous son pic de mars 2024. La croissance des salaires est stable à + 2,9 % avec des hausses plus marquées dans l'industrie que dans le tertiaire et la construction. Le taux de chômage a baissé, 5,9 % en août 2024, même s'il reste au-dessus de la moyenne européenne. Nouveau dérapage du déficit public. Donc le déficit public s'est élevé à 5,5 du PIB après 4,7 en 2022 et contre 4,4 attendus dans le projet de loi de Finances. En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % ce qui marquerait un 2ème dérapage consécutif pour le Gouvernement. Il vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros en 2025 pour amener le déficit public à 5 %. Mais la suspension des débats sur la loi des Finances 2025 due à la démission du Gouvernement entraîne une incertitude sur l'objectif de réduction du déficit.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Effectivement, M. Boué vous l'avez dit, la démission du Gouvernement au début décembre 2024, suite évidemment à sa censure, a entraîné la promulgation de la loi spéciale. Le budget sera discuté en Commission mixte, nous le savons tous, paritaire, par les deux assemblées. Loi spéciale donc avec 4 articles :

- *L'autorisation de perception des ressources de l'État et des impositions, de toute nature, affectées à d'autres personnes morales que l'État et bien entendu les collectivités locales en font partie ;*
- *L'article 2 donc, qui prévoit la perception par les Collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État ;*
- *L'article 3, l'autorisation pour le Ministre des Finances d'avoir recours à l'emprunt ;*
- *Et le 4ème article qui donne donc la possibilité aux différents organismes sociaux de recourir à des ressources non permanentes. Il s'agit de la continuité des paiements et des remboursements des prestations de Sécurité sociale.*

Donc l'incidence sur les recettes des collectivités : La DGF est reconduite à son montant de 2024, versée selon les modalités habituelles. Le FCTVA est maintenu, à un moment donné il était question de le diminuer. Et les dépenses engagées en 2024, pour ce qui concerne les concours de l'État, que ce soit la DETR, la DSIL, le Fonds vert. Les nouvelles demandes de DETR pour 2025, DSIL et Fonds vert ne peuvent pas être financées, puisque nous n'avons pas, pour l'instant, de loi de Finances.

Monsieur BOUÉ
Alors les principales mesures initialement prévues par la loi des Finances 2025 concernant la dotation globale de fonctionnement et les variables d'ajustement. Ce projet de loi proposait une minoration de 487 millions d'euros, des variables d'ajustement. Pour rappel, la minoration était de 47 millions en 2024. Vous avez le détail dessous dans le tableau. Une nette diminution du Fonds Vert. Vous avez vu qu'en 2025, il est prévu un montant de 1 milliard contre 2, 5 milliards en 2024. Modulation du FCTVA : Le montant du Fonds de Compensation pour la TVA était prévu en diminution de 258 millions. En effet, il était prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire fixé à 14,85 contre 16,40 en 2024 ; et la suppression de la compensation sur les dépenses de fonctionnement. Concernant la répartition du FPIC, donc là, essentiellement, ça concerne la Communauté de communes. La hausse du taux de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités, donc là pour ça, prévoit une hausse de 4 points du taux de cotisation des employeurs. Et en fait, l'adaptation des tarifs d'assise sur l'électricité qui est en suspens pour l'instant. À la fin du bouclier tarifaire, les tarifs d'assise sur l'électricité devraient retrouver leurs niveaux habituels à compter du 1er février 2025. En 2024, ce dispositif exceptionnel de soutien des Collectivités face à la croissance des prix de l'énergie avait représenté 400 millions d'euros.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
*Du point de vue donc de la Commune, pour ce qui est des **recettes de Fonctionnement**, en 2024, la fiscalité directe se montait à **3 673 379 €**. Vous avez la répartition sur le graphique dessous. La taxe sur le foncier bâti pour 3 443 793 €. 158 951 € pour la taxe sur le foncier non bâti et 70 770 € pour les résidences secondaires.*

Donc la suppression, vous le savez, de la taxe d'habitation depuis 2021, elle est compensée par un transfert aux Communes de la part départementale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit des contributions directes évolue en fonction de 2 facteurs : La variation physique des bases, liée évidemment à l'évolution démographique et la revalorisation annuelle du montant minimal des valeurs locatives calquées sur l'inflation. Donc en 2024, ces bases, qui ont été revalorisées à plus de 3,9 % par le Gouvernement, conformes à l'indice des prix, ont généré une recette supplémentaire de 58 000 €. Et évidemment, il faut bien noter que le taux d'imposition de la commune n'ont pas subi de hausse en 2024, que nous proposons de les maintenir au taux précédent, pour 2025.

Sur la fiscalité indirecte, il s'agit du compte 73. En 2024, il s'élevait à 1 635 801 € avec diverses ressources intercommunales : l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et le FPIC, le Fonds de Péréquation Inter Communal pour un montant de 1 093 002,61 €. Alors en 2024, l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire a été portée à 250 000 € au lieu de 150 000 €, ce qui nous a occasionné un reversement pour 34 000 €.

Pour 2025, le montant des dotations estimé serait le suivant :
- *Attribution de compensation 916 000 € ;*
- *La Dotation de Solidarité Communautaire, nous envisageons qu'elle revienne au taux de 2023 à 36 000 € ;*
- *Et le Fonds de Péréquation Inter Communal pour 105 000 € ;*

Soit un total de 1 057 000 €.
Donc comme inscrit dans la loi de Finances 2024, la DGF a augmenté de 7 %. La part la plus importante est la Dotation de Solidarité Rurale, avec plus de 10 %. Nous en avons parlé. En attendant la loi de Finances, nous reconduisons la somme de 1 552 000 € pour ce qui est des recettes indirectes.

Les autres dotations, ça, c'est le chapitre 74, à 518 184,02 € en 2024. Pour l'année à venir, les budgets, les autres dotations, seraient inférieurs à celui de 2024, en tenant compte de la suppression envisagée du FCTVA, même si aujourd'hui on n'en parle moins. Mais ça générerait 10 000 € de moins. Donc nous préférons penser une perte de recettes et nous verrons bien si le taux est maintenu.
Et la diminution évidemment de la dotation des titres sécurisés.
Nous proposons d'envisager une base de 452 000 €. Au total, pour les dotations, le montant prévisionnel est estimé à un peu plus de 2 millions, soit un recul de 3 %.

Vous avez la synthèse des recettes réelles de fonctionnement. Pour 2024, le ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitant sur notre commune est de 1 324 € contre 1 270 € pour les Communes de même strate. Ce sont les données de 2023, puisque nous n'avons pas eu encore celles de 2024. Et pour 2025, le montant prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement est estimé donc à 8 087 000 €, soit 1 300 € par habitant, compte tenu des baisses dont je viens de parler.

Monsieur BOUÉ
*Concernant les **dépenses de fonctionnement**, les charges de gestion pour 2024, se situent à 3 376 036,71 €. Donc le graphique suivant représente les charges de gestion de la collectivité. En 2024, ces charges représentent 47 % du total des dépenses réelles de fonctionnement contre 45 % en 2023.*

Donc, les charges à caractère général, le montant s'élevait à 1 929 000 €, soit l'équivalent du montant de 2023. En 2025, nous proposons plusieurs mesures qui impacteront significativement ces dépenses :

- *D'abord le renouvellement de deux nouveaux véhicules pour le Patrimoine et mise en place d'un nouveau contrat de location d'une balayeuse. Ça représenterait 80 000 € ;*
- *L'augmentation des achats alimentaires pour se mettre en conformité avec la loi EGalim, donc ça représenterait 10 000 € ;*
- *Et l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'entretien des bâtiments et aux contrats de maintenance associés : + 30 000 €.*

Pour 2025, ces charges sont estimées au niveau des charges à caractère général à 2 122 000 € et pour les charges de gestion courante à 1 280 000 €, soit à 3 403 000 €, soit +0,8 %.

Pour les charges de personnel. Pour 2024, elles se situent à 3 641 505,60 €. Soit une augmentation de 1 % par rapport à 2023. Les mesures qui ont impacté 2024 :

- *La mise en place des titres-restaurants pour l'ensemble du personnel en année pleine ;*
- *Le recrutement sur des postes vacants : Responsable Pôle Citoyenneté, Directeur des Services Techniques ;*
- *La prime pouvoir d'achat exceptionnel ;*
- *Les départs à la retraite de 3 agents ;*
- *La revalorisation indiciaire au 1er janvier 2024 de 5 points.*

Les projections pour 2025 qui viendront impacter la masse salariale sont estimées à + 69 000 €. Il y a dedans :

- *Le recrutement d'un responsable du Pôle Vie Associative Culturelle et Sportive ;*
- *L'augmentation de 4 points du taux de cotisation retraite de la Caisse Nationale Retraite ;*
- *Le Glissement Vieillesse Technicité, GVT, avec les changements de grades et de cadres emploi ;*

- *Le non-renouvellement de deux postes du Cadre de vie, et d'un poste au Pôle vie associative et culturelle et sportive.*

Donc le montant des charges de personnel pour 2025 est ainsi estimé à 3 711 k€, soit +1,8 %.

Concernant les charges financières. Pour 2024, 115 769,58 €. L'emprunt signé en novembre 2023 a augmenté significativement le montant des intérêts à rembourser pour la Collectivité en 2024. Et pour 2025, un nouvel emprunt à souscrire de 800 000 € portera à 127 k€ le montant des charges financières, soit +12 k€ par rapport à l'année dernière.

Voilà ! Concernant la synthèse des ***dépenses réelles de fonctionnement****, vous l'avez dans le tableau qui suit.*

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7 247 000 € soit + 4,1 %.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Du point de vue des investissements de la Collectivité, les épargnes : l'épargne brute enregistre sur 2024 un excédent à 806 376,48 €. La CAF se monte à 359 550,55 €. Effectivement, nous avions prévu au D.O.B. 2024 uniquement 84 000 € et sur le résultat, nous sommes à 359 000. On peut saluer le travail des services, avec la veille des élus.

Sur l'ensemble des budgets, l'excédent se monte à 1 269 625,78 €. La CAF à 638 927,92 €. Ce qui nous fait un taux d'épargne brute à quasiment 15 %, 14,9 %. Le taux d'épargne brute qui correspond à la valorisation du pourcentage de l'épargne brute, dont le seuil de vigilance est fixé à 10, le seuil d'alerte à 7. En 2024, le taux d'épargne de notre collectivité était de 14 et en 2025, avec les investissements, etc, il passe à 8 %, ce qui reste tout à fait raisonnable.

Du point de vue des dépenses d'équipement tous budgets, en 2024, elles ont été à 3 716 902,45 €. Je vous fais grâce de la lecture du détail du tableau. Et le ratio en 2024 des dépenses d'équipement par habitant était, pour Fleurance, à 619 €. La moyenne nationale pour les villes de même strate étant à 363 €.

Pour 2025, ce que nous avions au ***plan pluriannuel d'investissement*** *:*
- *La 23ème tranche d'assainissement pour un peu plus de 20 000 € ;*
- *La 23ème tranche d'assainissement sur le budget « assainissement », donc puisque les 20 000 € ont été pris sur le budget « Commune », pour 19 000 € ;*
- *Le solde du Centre Territorial de Santé pour 288 816,83 ;*
- *La tranche ferme de la rénovation de l'Hôtel de Ville pour 691 435,89 € ;*
- *La tranche optionnelle de rénovation de notre Hôtel de Ville pour 1 349 077,55 € ;*
- *Les études sur les friches GERSYCOOP pour 109 666,50 € ;*
- *Le solde de la zone d'échauffement des 5 000 équipements sportifs pour 1 880,40 € ;*
- *L'aménagement sécurité de la rue Saint-Laurent, on en avait parlé dans cette Assemblée, en concertation et en coopération avec la CCLG pour 315 981,80 € ;*
- *Et le lancement de l'opération d'aménagement de l'avenue Martial Cazes pour 710 061 €.*

Ce qui nous donne un ***total*** *de* ***3 507 523,22 €.***

Du point de vue des investissements courants ;
- *Les réfections de voiries communes pour 150 000 € ;*
- *Les subventions d'équipement pour 1 000 € ;*
- *Les travaux d'accessibilité, c'est la campagne annuelle 5 000 € ;*

- *La rénovation du parc d'éclairage public : Là, cette année, nous proposerons de mettre davantage de moyens pour 204 000 € ;*
- *Les matériels/logiciels informatiques, l'enveloppe classique de renouvellement à 20 000 € ;*
- *Le matériel roulant pour 12 000 ;*
- *Le schéma directeur « Plan de référence », ça, c'est pour la circulation, le stationnement dans le cadre de « Petites Villes de demain » : 34 350 € ;*
- *Divers, pour 228 068 €*
- *Et le chauffage de la Maison Cadéot qu'il y a lieu de rénover pour 25 000 €.*

Ce qui nous fait un total de 688 418 €.
*Ce qui nous donne donc un **total** à **4 195 000 €.***
Ce qui nous fait, pour information, sur 2024/2025, grosso modo, 8 millions d'investis en 2 ans.

*Du point de vue des **recettes d'investissement**, tous budgets. En 2024, nous avons touché 963 632 € de subvention d'équipements et il nous restera à percevoir en 2025, un solde de 1 200 000 €. Les travaux ont été décalés, donc décalage du versement et certains de nos subventionneurs on, des décalages, eux, de paiements qui leur sont propres.*

Pour 2025, les principales subventions d'équipement que nous escomptons :
- *Le solde de la Rue Alexandre Laffont, la 2ème tranche 153 846,56 € ;*
- *Le Centre Territorial de Santé ;*
- *La rénovation de l'Hôtel de Ville et la tranche ferme 47 843,99 € ;*
- *La rénovation de l'Hôtel de Ville, donc la tranche optionnelle : 179 571 ;*
- *L'aménagement de l'avenue Martial Cazes pour 57 573,54 ;*
- *Les équipements sportifs, les soldes donc à percevoir pour 67 536 € ;*
- *La vidéosurveillance, la participation de l'État pour 5 000 €.*

*Ce qui nous donne donc un **total global** à **2 461 218,02 €***

***Pour 2025, le montant des recettes d'investissements** est estimé à **436 000 €,** là nous partons sur l'hypothèse d'une baisse, conformément au précédent projet de loi de Finances, du FCTVA. Une taxe d'aménagement pour 10 000 €. Subvention d'équipement, on l'a vu, pour 2 461 000 €. Un emprunt pour 800 000 €. Ce qui nous fait un total de 3 707 000 €.*

Monsieur BOUÉ
*On poursuit avec donc **l'en-cours prévisionnel de la dette**, donc tous budgets. Donc l'évolution de la dette. La dette tous budgets au 31/12/2024 est de 6 494 929 €. La population au 1er janvier 2025 est de 6 0001 habitants et au 1er janvier 2025 : 6 219.*

Donc vous avez les schémas de l'en-cours de la dette. Il se compose de 17 emprunts à taux fixe et de 2 emprunts à taux variable. En 2025, un nouvel emprunt sera souscrit, on en a parlé de 800 000 €.

Concernant l'extinction de la dette, la durée résiduelle moyenne, la durée restante avant l'extinction de la datte ou d'un emprunt au 31/12/2024 est de 7 ans. Le ratio de désendettement, vous pouvez le voir sur les années. En 2024, il est de 5 ans. Et donc le seuil critique est fixé à 15 ans. Le niveau satisfaisant se situant au-dessous de 8. Pour 2025 le ratio de désendettement devrait atteindre les 9 ans.

Les ratios de la collectivité. Vous avez ensuite donc tous les ratios que l'on doit présenter. Vous avez le tableau qui présente les 11 ratios. Je vous laisse les découvrir. Vous les avez eus, de

toute façon. Et après concernant…. Là, on va peut-être s'arrêter concernant cette première partie.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
S'il y a des observations.

Monsieur BOUÉ
Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Arata.

DISCUSSION

Monsieur ARATA
On a bien entendu pris connaissance de ce rapport. Par contre, on souhaiterait, disons, quelques précisions. Vous aviez déclaré par voie de presse et lors des vœux de 2025, l'investissement sur les ombrières, sachant qu'elles peuvent bien entendu participer ou contribuer à la réduction de la consommation de la facture de l'énergie. Pour quelle raison, vous ne le précisez pas dans les investissements donc lourds à réaliser en 2025 ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Pour la simple et bonne raison que ce n'est pas la Commune qui le porte. C'est Ombrières d'Occitanie et que cet investissement, c'est le choix que l'on a fait ici, c'est Ombrières d'Occitanie qui le porte et qui le gère en totalité.

Monsieur ARATA
Merci pour cette première précision. Autre précision. Vous évoquez des frais d'études de GERSYCOOP de 110 000 €. Alors on suppose qu'effectivement, elles vont être attribuées ou elles vont servir aux analyses relatives à la Maison des Associations et aux bureaux affectés au Service de la vie associative. Est-ce que ce montant de 110 000 € va aussi intégrer les différentes études qui doivent être conduites pour le Foyer des Jeunes Travailleurs et pour l'habitat inclusif, sachant que sur un point de l'ordre du jour, vous allez nous demander de valider une assistance à maîtrise d'ouvrage de 40 000 € ? Donc ma 3ème question sur cet élément-là : Est-ce que la maîtrise d'ouvrage que vous allez présenter en suivant s'inscrit également dans les 110 000 € ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Pour ce qui est des projets d'habitat inclusif et Foyer Jeunes Travailleurs, la Mairie n'y participera pas financièrement. C'est pour ça que ce n'est pas dans les orientations budgétaires, puisque nous discutons avec des bailleurs, des porteurs de projets pour qu'eux accomplissent donc ces infrastructures-là. Donc la Mairie ne financera pas, y compris les études. C'est le porteur de projets qui en fera totalement son affaire. Et effectivement dans le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il y a ces fameux 40 000 € compris dans les 109 000, c'est une estimation.

Monsieur ARATA
Un dernier élément. À travers, disons les différents indicateurs, qui permettent de mesurer la santé financière de la Commune, on dit souvent que le diable cache, si vous préférez, les détails. Donc il y a deux éléments, si vous préférez, qui sont révélateurs d'endettement, enfin de la progression d'endettement de la Commune. C'est le montant rapporté au nombre d'habitants. Ça, c'est un premier élément. Et un deuxième élément, c'est l'infléchissement de l'épargne nette

qui elle, fait le résultat de deux recettes, de deux mesures nationales qui sont, comme vous l'avez dit, l'augmentation de l'assiette de base des impôts fonciers et donc de la révision de la dotation globale. Est-ce qu'à l'avenir, vous pensez, au-delà du financement que vous allez nous proposer dans le cadre du budget primitif de 800 000 €, vous envisagez des leviers, qui pourraient, disons soutenir, conforter, maintenir le niveau de l'épargne nette.

Monsieur BOUÉ
Concernant l'endettement de la Commune, je crois que depuis plusieurs années, on le maîtrise. On maîtrise nos investissements, on maîtrise nos recettes, on maîtrise tout pour l'instant. Donc, il n'y a pas d'inquiétude. On est dans des ratios qui sont très corrects et on a vu tout à l'heure les chiffres. Donc pour nous, on n'a pas d'inquiétude du tout.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
D'autres interventions ? Donc nous allons passer aux budgets annexes. M. Arata. Rappuyez. Voilà.

Monsieur ARATA
Je vais meubler en attendant que Grégory prépare son interrogation. S'agissant de l'éclairage public, l'an passé donc il y avait une dépense qui était comme quelque chose de près de 40 000 €. Vous la passez à 205 000 €. Vous avez évoqué, M. le Maire, il y a quelques minutes qu'il y aurait certains programmes de mettre en souterrain, donc je suppose l'éclairage, d'une manière globale, à l'intérieur du centre-ville, mais est-ce que ces dépenses sont liées, si vous préférez, à la rénovation de l'Hôtel de Ville ou est-ce que ce sont des opérations qui sont parallèles à l'Hôtel de Ville ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Absolument déconnectées des travaux de l'Hôtel de Ville, il s'agit de passer par exemple l'avenue Charles De Gaulle en éclairage solaire, puisqu'il y a grosso modo 15 ou 16 lampadaires qui sont hors service depuis plusieurs années. Donc, il y a dans la tranche de travaux, il y a ça de prévu, entre autres. Il y a des rues où on complète, où on rénove l'éclairage public, mais c'est complètement déconnecté des travaux de l'Hôtel de Ville. Et ces travaux-là sont en partenariat avec Territoire d'Énergie qui obtient des subventions pour le compte de la Commune.

Monsieur ARATA
Et du Fonds Vert.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Mais ça, c'est Territoire d'Énergie directement. M. Bobbato.

Monsieur BOBBATO
Il ne me fallait pas autant de temps que ça pour préparer. Je voudrais juste faire une remarque de fin de D.O.B., s'il n'y a pas d'autres remarques après. M. Boué vous nous dites que vous maîtrisez tout. Je l'espère vraiment du fond du cœur, parce qu'il s'agit de nos habitants, de notre Commune et de l'avenir de la Commune. Permettez-moi de dire qu'au nom du groupe d'opposition, je peux dire que nous en doutons un peu. Voilà. Donc attention, parce que l'épargne n'est pas si forcément si belle que celle que vous nous avez présentée. Donc on vous met en garde. Vous êtes au manche, vous maîtrisez. Merci.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Donc sur les budgets annexes, les ***dépenses réelles de fonctionnement*** *pour* ***l'assainissement*** *étaient de 67 251,62 € en 2024, dont le poste principal des dépenses, on le sait, c'est celui des*

charges financières de l'emprunt. Pour 2025, il sera rajouté le coût du versement de l'excédent d'exploitation, donc vers le budget « Commune » pour 300 000 €. Ce qui nous donne un prévisionnel à 375 000 €.

*Sur les **recettes réelles de fonctionnement**, elles étaient en 2024 de 277 558,35 €. Les recettes sont issues de la Délégation de Service Public. Pour 2025, elles sont estimées à 281 000 €, une légère progression. Il y a plus de raccordés, suite aux différents travaux que nous avons faits, les recettes commencent à rentrer.*

*Sur la partie **investissement**, les dépenses, en 2024, étaient de 410 479,83 €, avec des recettes pour 248 638,32 €. Donc pour 2025, il sera inscrit le solde des travaux, on l'a vu, en partie l'aménagement de la 23ème tranche et des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement pour 278 000 € et nous prévoyons une réserve pour des travaux éventuels pour un petit peu moins de 110 000 €. Ce qui nous donne des dépenses d'investissement estimées à 387 000 €.*

Le budget de la Maison France Services, M. Boué. Oui, sauf s'il y a des questions sur le budget assainissement, des interventions sur les orientations. Je suis allé peut-être un peu trop vite. Bon. Visiblement pas M. Boué.

Monsieur BOUÉ
*Concernant le **budget de la Maison France Services**, les **dépenses de fonctionnement** comprennent l'entretien et le fonctionnement du bâtiment et les charges financières de l'emprunt. Donc pour 2025, ces dépenses sont estimées à 85 000 € et les **recettes à 107 000** €. Une partie de ces recettes sera transférée à la section d'investissement, toujours pour permettre des travaux d'entretien plus importants.*

*Sur la **section Investissement**, donc, l'excédent des recettes de fonctionnement permet de financer le remboursement du capital des emprunts. Pour 2025, cet excédent permettra également d'inscrire un montant pour les travaux d'entretien. Le montant des **dépenses** est ainsi estimé à **98 000 €** – **Emprunt 43 000 €** et **travaux 125 000 €.***
Des questions sur ce budget ? Non.

*Je continue avec le **budget de la Maison Cadéot**. Donc pour 2025, les **dépenses réelles de fonctionnement** sont **estimées à 5 000 €** et **les recettes à 21 000 €**. Le surplus étant transféré à la section d'Investissement. Donc sur la section Investissement, en dépenses, seul le remboursement du capital de l'emprunt est affecté à cette section. Pour 2025, il sera inscrit des travaux de réfection de chauffage à hauteur de 40 000 €.*
Cadéot, pas de questions ? Non.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
*Sur le **budget annexe du Centre Territorial de Santé**. Le total des **dépenses réelles de fonctionnement** était de **333 587,70 €** en 2024. Le **total des recettes réelles** de fonctionnement à **200 000 €**. L'ouverture du Centre Territorial de Santé aura lieu courant du 1er trimestre, fin mars très certainement. Avec des dépenses de fonctionnement estimées à 68 000 € et elles sont financées par de l'autofinancement et pourquoi pas, de loyers, puisque nous avons des professionnels de santé qui se sont déjà manifestés et nous savons depuis le départ que le département n'occupera pas la totalité des bureaux.*

En section d'Investissement, les dépenses réelles sont en 2024 de 941 136,67 € avec des recettes pour 161 817, 15 €. Pour 2025, sera inscrit le solde des travaux pour 340 000 € financés par des subventions et le complément, évidemment, par l'autofinancement. Donc les dépenses

d'investissements sont estimées, comme je le disais à 374 000 € et celui des recettes à 496 000 €, qui se décomposent donc en 386 000 € de subventions et 110 000 € de FCTVA.

Y a-t-il des questions là-dessus ou des interventions ? Non. Il n'y en a pas.

Je vous demande donc, chers collègues, de prendre acte que nous avons tenu, pour 2025, notre Débat d'Orientation Budgétaire.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport d'orientations budgétaires et sur proposition de Messieurs Ronny GUARDIA-MAZZOLENI et Georges BOUÉ, le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
La question n° 8 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie avec la fixation du montant maximum à 600 000 €, M. Boué, je vous prie.

✧✧✧

08 – FINANCES LOCALES/CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE : FIXATION DU MONTANT MAXIMUM A 600 000 EUROS

Monsieur BOUÉ
Alors, les lignes de trésorerie diffèrent des emprunts. Donc, afin de financer les besoins ponctuels de la collectivité et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, il paraît nécessaire de définir le montant maximum par année civile, autorisé par le Conseil Municipal. La Commune a défini que son besoin annuel s'élève à 600 000 €. Donc si vous avez des questions. Oui.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Arata.

DISCUSSION

Monsieur ARATA
Je vous remercie. C'est la première fois que depuis que vous êtes en place, vous avez recours donc à la ligne de trésorerie. Vous précisez effectivement sur cette délibération qu'elle ne doit pas servir le préfinancement des investissements. Elle doit donc être simplement utilisée pour le décalage, disons, des dépenses réelles de fonctionnement et l'encaissement des recettes réelles de fonctionnement. Ça, c'est un premier élément, une première remarque. Donc ma première question c'est relatif au montant pourquoi 600 000 pas moins, pas plus et de quelle manière vous avez déterminé ce montant ? Et donc l'autre question, relative, si vous préférez à l'aspect juridique. Dans la demande de délégation, vous nous demandez de valider si vous préférez, à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 €. Or, la ligne de trésorerie est obligatoire à rembourser au 31 décembre de l'année et si elle doit

être reconduite sur l'année 2026, elle doit faire l'objet d'une délibération nouvelle. Donc je pense que cette rédaction est à corriger.

Monsieur BOUÉ
Oui, sur le montant de la ligne de trésorerie on l'a fixé à 600 000, d'une part parce que si jamais on a un imprévu, mais pour l'instant on sait qu'on maîtrise parfaitement ça, on sait qu'on n'aura pas besoin de plus. 600 000, c'est une base qu'on a prise. Par contre, je dois rectifier, mais on a déjà connu les lignes de trésorerie depuis que l'on a été mis en place. La première année que l'on on a été mis en place.

Monsieur ARATA
Mais elle a été contractualisée mais pas tirée.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Oui, c'est une sécurité que l'on se donne…

Monsieur ARATA
C'est ça.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
… la ligne de trésorerie. Là, c'est le cas. 600 000 €, c'est l'estimation qu'on fait les services avec M. Boué, donc nous proposons ça et, on l'a vu, les collectivités où l'État ont du décalage dans le versement des subventions qu'ils nous doivent, 1 200 000. Par précaution, cette année, nous proposons une ligne de trésorerie de 600 000, mais vu que c'est une ligne annuelle, on peut reprendre une délibération chaque année. Ça se fait dans pas mal de collectivités.

Monsieur ARATA
Ça se fait dans toutes les collectivités. On ne peut pas avoir une ligne de trésorerie pluriannuelle.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Mais elle n'est pas pluriannuelle, celle-là.

Monsieur ARATA
C'est marqué : « … à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000… ». Donc ce n'est pas ça. C'est « … à réaliser une ligne de trésorerie… ».

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Non, il y a marqué un besoin annuel qui s'élève à 600 000.

Monsieur ARATA
« … à réaliser des lignes… », vous marquez, vous marquez « des lignes ».

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Ça, c'est une erreur, c'est une erreur de rédaction « des lignes ».

Monsieur ARATA
C'est bien ce que je vous précisais.

Monsieur BOUÉ
Il y en aura bien qu'une.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
S'il n'y a pas d'autres questions, M. Boué, vous pouvez mettre aux voix.

Monsieur BOUÉ
Donc, je demande :

- *D'autoriser M. le Maire par délégation du Conseil municipal à réaliser cette ligne de trésorerie sur la base d'un montant de 600 000 € ;*
- *De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Y a-t-il des personnes qui s'opposent ? Qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Georges BOUÉ, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire par délégation du Conseil municipal, et pour la durée de son mandat, à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 600 000 € par année civile ;

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Rapport n° 9, toujours en Finances, il s'agit donc d'ajuster le plan de financement sur la restructuration de l'Hôtel de Ville, la tranche optionnelle 1.

✧✧✧

09 – FINANCES LOCALES/RESTRUCTURATION GÉNÉRALE ET MISE EN VALEUR DE LA HALLE-HÔTEL DE VILLE – TRANCHE OPTIONNELLE 1 : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Vous vous rappelez, nous avions précédemment demandé le maximum à la DRAC, de 245 000 €. Elle ne nous verse que 100 000 €. Donc il faut prendre évidemment acte de cette nouvelle estimation et revoir le plan de financement pour lequel nous sommes allés chercher le fonds de concours dont nous disposons au sein de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise pour 136 113,27 €.
Y a-t-il des questions là-dessus ? M. Loda.

DISCUSSION

Monsieur LODA
Oui, simplement, vous venez de le préciser, c'était prévu 245 000 €. Donc est-ce qu'on vous a donné une raison, la DRAC a précisé le pourquoi de cette diminution ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Compte tenu des demandes sur la Région, puisque c'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles et des enveloppes qui leur ont été allouées, ils ont revu leur participation à 100 000 au lieu de 245. D'où la nécessité aujourd'hui d'ajuster. 245 étant le maximum que nous pouvions demander. S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux et à leurs financements.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Toujours en Finances locales, la réhabilitation des friches agro-industrielles en tiers lieu solidaire, tiers lieu associatif, le nom définitif n'étant pas arrêté. Donc là, la mission d'assistante à Maîtrise d'Ouvrage – Plan de financement, M. Saint-Supéry.

✧✧✧

10 – FINANCES LOCALES / RÉHABILITATION DE FRICHES AGRO-INDUSTRIELLES EN TIERS LIEU SOLIDAIRE – MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur SAINT-SUPERY

- *Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 3 décembre 2020 relative à l'acquisition pour l'euro symbolique des friches industrielles GERSYCOOP ;*
- *Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 relative au concours EUROPAN, « Réhabilitation des friches GERSYCOOP ».*

- *Considérant que le jury EUROPAN, réuni en session les 17 et 18 octobre 2023, au premier tour et les 16 et 17 novembre 2023, au deuxième tour, ont procédé au vote des projets sélectionnés, à savoir pour la Ville de Fleurance : Projet Lauréat, « le Fleuranscope », projet mentionné « Pierre, Feuille, Ciseau », mention spéciale « New Gersy » ;*
- *Considérant qu'au regard de la volonté de la Commune de poursuivre le projet avec une des trois équipes EUROPAN, le Groupement d'Intérêt Public à vocation interministérielle l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains, le GIP EPAU, a diligenté auprès de ces trois équipes retenues, un approfondissement des études, en se concentrant sur l'îlot de l'ancien magasin ;*
- *Considérant que la complexité de l'opération nécessite le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la base des missions suivantes :*
    - *Phase 1 : Définition de l'ouvrage – Finalisation du programme ;*
    - *Phase 2 : Assistance au choix du Maître d'Ouvrage ;*

- *Phase 3 : Assistance au choix des autres concepteurs et suivi des phases d'études ;*
- *Phase 4 : Assistance à la consultation des entreprises « travaux » ;*
- *Phase 5 : Assistance à l'exécution des travaux.*

Le plan de financement prévisionnel de cette mission est le suivant « Réhabilitation des friches agro-industrielles en tiers lieu solidaire » :

- *Mission d'assistance à Maître d'Ouvrage, en dépenses : Assistance à Maître d'Ouvrage pour un montant de 39 945 € Hors Taxes ;*
- *Les recettes hors taxes :*
  - *La Région : accompagnement des études stratégiques, pré-opérationnelles thématiques, de faisabilité, d'expertise économique pour un montant de 19 972,50 € ;*
  - *Et un autofinancement de la Commune de Fleurance pour un montant de 19 972,50 € ;*
  - *Pour un total global de 39 945 €.*

Ainsi, après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- *D'approuver mise en œuvre d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, afin d'accompagner la Commune ;*
- *D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;*
- *D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;*
- *D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives ce dossier.*

Y a-t-il des questions ?

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
M. Bobbato.

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO
Non, donc simplement, on a bien pris connaissance de la question. Je voulais juste savoir si la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avait déjà été confiée à un cabinet ou pas encore.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Non, nous attendons justement la délibération de ce soir. Nous avons discuté. Nous avons eu plusieurs devis de plusieurs sociétés et donc voilà, on a ajusté la délibération, en conséquence.

Monsieur BOBBATO
Donc ça n'a rien à voir avec les propos de M. Herbault dans La Dépêche qui disait que la SEM 47 avait été retenue comme assistant à la maîtrise d'ouvrage, si je ne m'abuse, le 24 décembre. C'est une autre mission.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Non, la SEM fait partie des devis que nous avons eus, mais elle n'est pas retenue, puisque j'attendais la délibération de ce soir.

Monsieur BOBBATO
Donc vous remettez en cause l'article de presse dans lequel il est cité : « … la SEM 47 retenue comme assistant à maîtrise d'ouvrage sera chargée de trouver les financements nécessaires », citation de M. Herbault, DGS de la Ville de Fleurance.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Il a précisé la mission de l'assistance à maîtrise d'Ouvrage.

Monsieur BOBBATO
« La SEM 47, virgule, retenue comme assistant à Maîtrise d'Ouvrage ».

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Il a eu une phrase malheureuse et je ne vais pas le blâmer pour cela, je n'ai pas envie de polémiquer là-dessus. Il l'a dit parce que ça fait partie des deux entreprises avec qui nous discutons et que la SEM était celle qui était la moins chère et c'est pour ça d'ailleurs que ce soir on vous propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 39 945 €.

Monsieur BOBBATO
Je vous remercie.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, M. Saint-Supery, vous pouvez mettre aux voix.

Monsieur SAINT-SUPERY
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Jean SAINT-SUPERY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la Commune ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives ce dossier.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI :
Mme VIRELAUDE, pour le dossier n° 11, les « bons d'achat à Fleurance » pour 2025.

✧✧✧

11 – FINANCES LOCALES/OPÉRATION « BONS D'ACHAT À FLEURANCE » – EXERCICE 2025

Madame VIRELAUDE
En vue de soutenir l'activité commerciale et de récompenser les lauréats des différents concours organisés par la Collectivité (Maisons fleuries, Maisons illuminées, Concours d'écriture) la Ville de Fleurance se propose de renouveler l'opération « bons d'achat à Fleurance » à dépenser uniquement dans les commerces de proximité de la Commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'approuver l'attribution de bons d'achat sur 2025 dans la limite de 1 000 € ;*
- *D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies du Budget principal de la Commune sur l'exercice 2025.*

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de Madame Simone VIRELAUDE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de bons d'achat sur 2025 dans la limite de 1 000 € ;
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies du Budget principal de la Commune sur l'exercice 2025.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
La dernière question à l'ordre du jour concernant le versement d'une aide à nos compatriotes de Mayotte.

✧✧✧

12 – FINANCES LOCALES/SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
La question devait être présentée par Mme Peyrabelle, mais elle a des soucis de famille, ce qui fait qu'elle est absente ce soir. Je vous propose donc de verser 1 075 €. 75 € étant le résultat de la cagnotte qui était en salle du Conseil et 1 000 € sur, évidemment, les fonds de la Commune. Y a-t-il des questions là-dessus ? Et on propose évidemment de verser à la Croix-Rouge. M. Bobbato.

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO
Simplement pour vous remercier d'avoir donc édicté au début du Conseil Municipal la proposition de M. Arata et de notre Groupe, concernant, deux jours avant, je crois, les demandes de l'AMF qui allaient en ce sens, pour soutenir évidemment nos compatriotes de Mayotte. Donc on se ravit de la décision que vous avez prise.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Je vous propose ceci, parce qu'effectivement, nos compatriotes souffrent à Mayotte. Je n'ai dit que la vérité en disant que c'était M. Arata qui me l'avait proposé par mail et je le mets tout naturellement à l'ordre du jour. S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, après présentation du rapport et sur proposition de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'encaissement des dons collectés ;
- **FAIT UN DON** d'un montant de 1 075 € à la CROIX-ROUGE FRANÇAISE.

✧✧✧

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
L'ordre du jour est clos. Y a-t-il des questions diverses ? M. Bobbato.

Monsieur BOBBATO
Simplement, à la fin du dernier Conseil Municipal, je vous avais alerté, on avait échangé sur des soucis concernant l'école La Croutz. J'ai été recontacté depuis par, notamment des personnes qui s'inquiètent pour la sécurité de nos enfants. Ils m'ont dit que lors de plusieurs Conseils d'école, ils avaient trouvé une écoute attentive auprès de M. Saint-Supery. Donc ça, déjà, je remercie M. Saint-Supery pour son écoute.

Et ils sont dans l'attente de réalisations concrètes sur le terrain. Alors je pense qu'il y a des choses qui se sont passées il n'y a longtemps, la semaine dernière, des Commissions qui sont passées et je pense que les choses sont en cours. Je ne vais pas les commenter ici. Je me garderai bien de les commenter ici. Mais par contre, vous dire à quel point ils sont en demande de petites choses. Alors on a parlé en souriant du téléphone qui devait arriver et que vous aviez vu passer avec le DGS pour aller l'amener à la directrice. A priori, nous sommes toujours dans l'attente du téléphone avec répondeur, je précise, mais je pourrais vous citer plein de petites choses qu'ils attendent aussi. Une armoire pour les produits dangereux, qui ferme bien, à côté de la cantine. Une boîte à lettres. Enfin, bon, je pense que ce sont des choses qui ne coûtent pas très cher. Donc simplement, sans polémique, pour dire si on pouvait avancer vite, ce ne serait pas mal pour eux, pour les rassurer. D'autant qu'ils ont aussi d'autres inquiétudes concernant les dallages, de l'amiante, etc. Enfin bon ! Vous connaissez les sujets autant que moi. On leur avait promis aussi l'installation d'un grillage avant le prochain conseil d'école qui se tiendra pour le 11 février. Donc je ne sais pas où ça en est. Mais je suppose que ça avance. Je ne confonds pas, bien évidemment, les actions municipales et les actions de la Com Com pour les bâtiments scolaires, je fais bien la différence. Donc voilà. Si on pouvait avoir une écoute attentive et réagir vite, c'est dans l'intérêt de tous et surtout pour les enfants de la Ville. Cette maternelle que vous connaissez bien, M. le Maire, puisque vous y avez vos enfants il n'y a pas longtemps et que je connais très bien, puisque j'y ai passé 3 ans il y a quelques années.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Effectivement, j'en ai deux sur trois qui sont allés à La Croutz. L'aîné étant allé à Victor Hugo. Donc j'ai fait à peu près le tour de toutes les écoles. Tour des écoles que j'ai fait la semaine dernière avec M. le Directeur des Services Techniques. Ce n'était pas une Commission, c'était une réunion de travail avec la Directrice et l'Inspectrice de Secteur. Nous avons passé, sans faux-semblants, l'ensemble des problèmes. Pour ce qui est par exemple du grillage, ou autres, ça fait partie des discussions que nous avons avec l'Intercommunalité, puisqu'elle porte l'investissement. C'est parfois compliqué, il faut bien l'avouer, mais en ne lâchant pas prise on y arrivera. Pour le reste, les services sont est en train d'y travailler et les choses se résolvent

au fur et à mesure. M. Saint-Supery, si vous voulez compléter, mais bon ça se fait au fur et à mesure, il y a des commandes de matériels qui ont été passées, etc.

Monsieur SAINT-SUPERY
C'est bon. Concernant ce que vous avez évoqué, effectivement, il y a eu une scission entre la Commune et la Com Com. Il y a des choses qui ont été mises en place avec la Direction des Services Techniques et ceux de la Communauté des Communes. Tout ce qui nous concerne à notre niveau, a été pris en compte et notamment cette armoire de mise en sécurité des produits lessiviels est en commande, puisque ça faisait partie des investissements 2025 et qu'il fallait passer d'abord par le budget et la consolidation des lignes budgétaires pour pouvoir le mettre à l'achat, mais ils sont identifiés comme d'autres éléments et la boîte aux lettres va être installée incessamment sous peu. Je verrai avec les Services Techniques pour qu'elle le soit avant le Conseil des Écoles à venir. Voilà. Mais c'est identifié, effectivement, mais c'est une école qui est vieillissante et qui aura besoin de discussions ultérieures.

Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI
Discussion que j'ai déjà posé avec l'Interco sur, effectivement, la réhabilitation de cette école. L'Interco, d'ailleurs, s'y étant engagée. S'il n'y a pas de questions diverses supplémentaires, je lève la séance, mais je vous invite, chers collègues, à partager républicainement une galette, pour ce début d'année.

La séance est levée à 20h18.

✧✧✧

Fait à FLEURANCE, le 25 mars 2025,

Le Secrétaire de séance,

Véronique DE STEFANI

Le Maire,

Ronny GUARDIA-MAZZOLENI